

Constantes de l'histoire

Autor(en): **Chevallaz, Georges-André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **37 (1991)**

Heft 28-29

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-848169>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

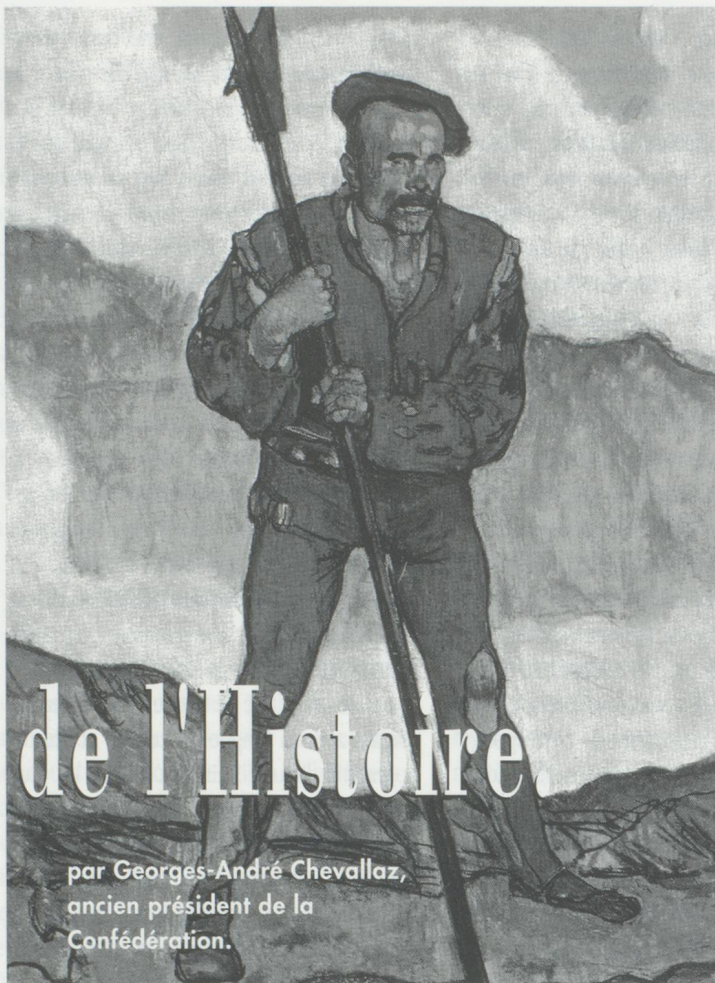
Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Comment le Pacte de 1291, les événements qui l'expliquent et qui en découlent s'inscrivent-ils dans le contexte européen de cette fin de ce XIIIème siècle, l'un des plus vivants, les plus créateurs du Moyen Age. Siècle où s'animent les économies et s'intensifient les échanges sur les grands chemins, les

Constantes de l'Histoire.

passages alpins, les voies d'eau, les ports de la Hanse ou d'Italie, où s'ouvre, avant la lettre, un Espace Economique Européen. Siècle d'édification pour l'Eglise, au sens courant comme au sens spirituel, puisque c'est celui où s'achèvent les grandes cathédrales, où se créent les universités, où prennent essor les ordres religieux des Dominicains, des Franciscains, où Thomas d'Aquin établit dans sa Somme une synthèse de la raison et de la foi.



par Georges-André Chevallaz,
ancien président de la
Confédération.

Le légionnaire
suisse après
la bataille de
Marnay (1515)
par Ferdinand
Hodler.

Sorti vainqueur de la querelle des investitures avec les empereurs allemands, le pontificat renforce son autorité au IVème concile de Latran, va réprimer les dissidences albigeoises et vaudoises. La même préoccupation d'ordre rationnel et d'unité s'esquisse dans le domaine politique. Le régime féodal, affaibli par les Croisades, obsolète par son quadrillage étriqué, ses rivalités locales, décline progressivement. Il décline d'abord à l'avantage des villes en Italie, dans les Flandres, en Allemagne, des communautés paysannes, mais surtout montagnardes, du Briançonnais au Tyrol, qui renforcent leur autonomie politique, obtiennent des franchises, fiscales ou judiciaires qui les libèrent des tracasseries seigneuriales. Mais de cette décadence féodale, ce sont les monarchies, royaumes ou principautés, des monarchies d'un style nouveau, créant un appareil de gouvernement, esquisant déjà l'Etat moderne, se référant à une résurgence de la notion d'Etat et du droit romain en Angleterre, en Espagne, mais surtout en France.

L'unité

Mais c'est en France, surtout, que la monarchie prend consistance, toute auréolée du prestige de St Louis, malgré l'échec de sa dernière croisade. De Philippe le Hardi à Philippe le Bel, ses héritiers vont consolider le pouvoir royal. Le roi n'est plus un seigneur un peu plus puissant que les autres, arrondissant pièce à pièce son domaine. Il est réellement le souverain, bénéficiant des droits régaliens, habilité à imposer sa loi dans tout le royaume. Influencés par le retour en force du droit romain, ses légistes lui démontrent que la gestion de biens communs ne peut être une affaire privée : elle doit se doter d'un corps de fonctionnaires relevant du pouvoir royal et prenant de plus en plus d'autorité. L'Allemagne, il est vrai, voit en ce temps là se démanteler la puissance impériale à l'avantage des princes-électeurs et des grands dynastes auxquels, imprudemment, Frédéric II avait concédé en 1232 le droit de battre monnaie, de fortifier leurs villes et accru leurs compétences judi-

ciaires. Vingt ans d'ailleurs, le trône du Saint Empire est resté vacant. La situation pouvait, dès 1273, se renverser, à l'élection de Rodolphe de Habsbourg à la tête de l'Empire. Dynaste au demeurant modeste, détenant des fiefs en Suisse, en Alsace, en Souabe, Rodolphe ne réussit pas à rétablir dans toute sa force l'autorité impériale. Mais il acquiert pour sa famille, les duchés d'Autriche, de Styrie et de Carniole ; il accroît en même temps son emprise en terre helvétique et dans le Sud de l'Allemagne. Les Habsbourg ne vont-ils pas construire, à cheval sur le Haut Rhin, un royaume germanique assez fort pour réaliser, à l'image de la France, l'unité que l'Allemagne n'atteindra qu'en 1871 ? C'est du moins la nostalgie qu'exprimeront certains historiens germaniques du XIX^{ème} et du XX^{ème} siècle. C'était compter sans le grain de sable des communautés helvétiques, ce que le médiéviste français Jean- Pierre Cuvillier dénomme "un des événements les plus considérables de ce temps dans cette partie du monde : l'irrédentisme suisse". Hasard ou nécessité de la logique historique, pour autant qu'elle existe ? La volonté centrifuge d'indépendance et de résistance des communautés helvétiques en ce temps où les princes regroupent leurs états est sans doute affaire de tempérament et de mauvais caractère de ces "Uranais à la nuque roide "et de ces "Schwyzois réfractaires à toute autorité", mais elle est aussi, paradoxalement, le résultat de l'animation de l'économie et des échanges à la dimension européenne. En effet, les communautés des vallées alpêtres, jusque là cloisonnées, végétant de leur maigre autarcie, vont prendre vie au trafic, en particulier, aux convois muletiers qui, dès 1230, par des chemins aménagés gagnent, par le col du St Gothard, la plaine du Pô, le plus court chemin entre la Germanie et l'Italie aux cités industrielles et commerçantes. Les transports, les relais, les dépôts, l'hébergement, la possibilité d'exporter leur bétail et leur fromage, améliorant les conditions de vie, permettent aux communautés montagnardes d'affirmer leur identité et leur indépendance politique, de se libérer de l'emprise des seigneuries et du domaine temporel des couvents, d'obtenir du Saint Empire des franchises qui leur garantissent l'immédiateté. Par là, ils résisteront à la

mainmise des dynastes Habsbourg en pleine expansion et s'intéressant fort au contrôle politique et fiscal du chemin du Gothard. A la mort de Rodolphe Ier, et dans l'inquiétude de sa succession familiale et impériale, le pacte d'août 1291 entre les trois communautés d'Uri, Schwyz et Nidwald exprime cette volonté d'indépendance commune et solidaire, le refus du juge étranger, l'assistance armée que l'on se prêterait spontanément en cas d'agression. Ce pacte de sécurité collective prévoit l'arbitrage obligatoire dans les différends entre Confédérés, un système d'entraide policière et judiciaire.

Quelques constantes de l'histoire de la Confédération

Cette volonté d'indépendance s'illustre, trois ans plus tard, par un décret souverain de la communauté de Schwyz. L'assemblée populaire - que l'on appellera plus tard Landsgemeinde - interdit la vente ou la donation de biens immobiliers à des étrangers, à des monastères ou à des personnes soumises au statut de main-morte, c'est-à-dire relevant d'une autorité seigneuriale. Ainsi à contre-courant de la concentration monarchique de la fin du XIII^{ème} siècle, le double défi lancé par les trois communautés confédérées, bientôt rejointes par les cités de Lucerne, Zurich et Berne et d'autres cantons montagnards. Défi à une féodalité déliquescence tandis que le pouvoir politique se concentre en l'assemblée populaire, ses conseils et ses magistrats. Défi inscrit à l'emprise d'une monarchie moderne que représentent les dynastes de Habsbourg, leurs baillis, leurs juges, leurs percepteurs. Déjà, de ce double défi, se dégagent quelques traits qui souligneront de quelques constantes l'histoire de la Confédération. C'est d'abord le caractère fondamentalement républicain des institutions. Je ne dis pas nécessairement démocratique, car si, initialement, les Landsgemeinden des cantons montagnards, les assemblées des bourgeois dans les villes sont bien, dans leur principe, démocratiques, cette démocratie connaîtra, au cours des siècles, des distorsions évidentes. Mais le caractère républicain qu'atteste Machiavel au début du XVI^{ème} siècle : "Suisse et communes d'Allemagne tendent au même but : sauver leur liberté et

bien se garder des princes...Mais les Suisses ne se bornent pas à détester les princes, mais détestent en outre les gentilshommes, leur pays ne nourrissant ni l'une ni l'autre de cette espèce et eux-mêmes jouissant tous de la plus libre liberté ; pas la moindre distinction entre eux, hormis lorsqu'ils siègent dans les magistratures".

Un fédéralisme congénital

Ce caractère fondamentalement républicain, c'est-à-dire une allergie viscérale au pouvoir personnel, les mandats généralement éphémères, souvent alternants, à la tête des communautés, le pouvoir collégial jusque dans les commandements militaires, l'absence d'un gouvernement central, l'autorité commune, toute relative, de la Diète des cantons, où l'unanimité est aussi difficile à réaliser qu'au sein du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Tandis que nos voisins peuvent réciter sans broncher la liste des 40 rois qui dès Hugues Capet en 10 siècles firent la France, il nous est difficile d'identifier avec sûreté les fondateurs de la Confédération, le Pacte de 1291 ayant été scellé du sceau des communautés mais non signé. La seule personnalité émergeant de cette période décisive, Guillaume Tell, qui a atteint la dimension universelle par la légende, le théâtre et l'opéra, avait omis d'inscrire son nom à l'état-civil de sa commune d'origine. Et plus tard, les personnalités qui marqueront le pays de leur envergure et de leur autorité le payeront généralement de la plus noire ingratitude. A l'allergie au pouvoir personnel s'ajoute, symétrique, la constante méfiance à l'encontre du canton trop fort, Zurich ou Berne, le fédéralisme congénital de cantons refusant de céder un pouce de leur souveraineté à une autorité centrale. Un fédéralisme congénital : il n'est pas issu d'un colloque de juriste définissant l'Etat modèle. Il n'est pas davantage la conséquence de la diversité linguistique et confessionnelle de la Confédération. En effet, les luttes internes des XIV^{ème} et XV^{ème} siècles sont antérieures à la Réforme, qui ne fera qu'apporter un piment théologique à des antagonismes traditionnels, et suscitant trois guerres de religion, à vrai dire sans trop de sang versé et se terminant, plutôt que par l'extermination ou le consensus

forcé de l'adversaire comme il se faisait ailleurs, par la paix dite de concordance, instaurant, dans une tolérance relative, une coexistence pacifique sinon cordiale. Le compromis devient ainsi une constante helvétique, malgré de courtes et violentes éclipses. Quant à la pluralité linguistique, elle apparaît dans les faits au XV^{ème} siècle par l'annexion aux cantons alémaniques des bailliages italophones du Tessin ou franco-phones, tel le Pays de Vaud sujet de Berne, ainsi que par les alliances avec Genève, Neuchâtel et le Valais. Mais le respect des autonomies et des identités locales et régionales préserve de toute tentative de germanisation. En Pays de Vaud, la création par les Bernois de l'Académie de Lausanne a renforcé la culture francophone et le développement des idées libérales. S'étant défaits de l'emprise et de la menace des Habsbourg, refoulés vers l'Est, où ils feront d'ailleurs brillante et impériale carrière, les Suisses prennent goût à l'indépendance et ce "peuple de paysans grossiers et sans noblesse ni vertu, impies et parjures, niant le droit féodal et la propriété", selon les termes de l'empereur Maximilien, s'affranchira de l'empire lui-même à la fin du XV^{ème} siècle. Ces succès remportés, une jeunesse pléthorique en veine d'aventure et de butin, l'argent des princes, vont amener les Suisses à se donner de l'air. On les voit briser les rêves téméraires de Charles de Bourgogne, déferler vers la plaine du Pô jusqu'au moment où l'armée moderne de François I^{er}, à Marignan, et son artillerie, mettent un point final aux excursions militaires de ce que Machiavel appelait leur "terrible infanterie".

Une neutralité bradée ?

Appliquant les conseils que l'ermite Nicolas de Fluë avait donné en 1481 à une diète des cantons proche de la rupture : "Ne placez pas la barrière trop loin, ne vous mêlez pas des querelles des autres", les Confédérés se contentèrent désormais de défendre leurs frontières. Les divergences intérieures, accentuées par le clivage confessionnel, dissuadent de prendre parti dans les conflits européens où le poids de la Confédération ne serait guère déterminant. C'est le début d'une politique de neutralité qui

maintient la cohésion intérieure, assure une paix durable et profitable. Va-t-on reprocher aux Confédérés de ne pas s'être (à la césure près de la Révolution française et de l'Empire) engagés dans le carrousel capricieux des princes européens ou, plus gravement, ces derniers siècles dans l'affrontement de ces nationalismes si bêtes à cornes, qui devait, disait Nietzsche, engendrer la sélection des vertus viriles ? L'histoire n'est pas un catéchisme qui apporte ses réponses à tous les problèmes de l'avenir. Mais elle laisse des traces dans le tempérament des peuples, des gènes de liberté politique que ni la contrainte, ni les promesses problématiques d'une prospérité économique, qu'elle soit celles d'une planification dirigiste ou celles d'une déréglementation débridée ne réussissent à éradiquer. Les événements de l'Est sont là pour nous rappeler la nécessité des libertés populaires. La Suisse, dans ce contrepoint qui s'enrichit, a déroulé son histoire sans l'Europe et par l'Europe. Elle est, par ses échanges économiques, financiers, culturels, par sa main d'oeuvre, en proportion de ses dimensions et de sa population, le pays le plus intégré d'Europe. Il est donc absurde de penser qu'elle puisse s'en isoler. Mais je doute que la Suisse se résigne, pour autant, à signer un chèque en blanc à un organisme centraliste et planificateur, à un mécanisme qui déterminerait à la majorité notre avenir, où notre participation aux décisions, dans nos dimensions, serait illusoire et où, la neutralité bradée, notre vocation internationale ne serait plus crédible. Il est évident que l'interdépendance des peuples, pour la suppression de la distance, pour le développement de la technique, impose des règles de sécurité, de protection du milieu vital, de respect du droit qui dépassent la souveraineté des Etats. Cela ne saurait nous contraindre, sur le plan européen, à adhérer à une unité géométrique où toute diversité s'effacerait. "L'uniformité c'est du mécanisme. La vérité, c'est la vie. L'uniformité, c'est la mort", écrivait Benjamin Constant au moment où il rédigeait pour Napoléon son projet de fédération européenne. Sans doute nos institutions ne doivent-elles pas rester figées. En leur principe notre système collégial, la participation du peuple aux décisions et dans ce sens, l'autonomie de gestion des cantons et des communes conservent toute

leur signification de liberté. Elles doivent sans cesse être réformées dans leur structure, mais c'est avant tout à leur fonctionnement qu'il faut veiller en esprit et en vérité en nous dégageant d'une évidente confusion des pouvoirs, de l'inflation dévalorisante, discontinue en ses effets des initiatives et des référendums, en affirmant dans la cohérence et dans la cohésion la responsabilité du gouvernement. Dans une préoccupation pédagogique louable - et bien dans la nature d'une vocation helvétique - de bons esprits de chez nous et d'ailleurs, ont proposé la Confédération en modèle politique, "Cinq siècles de sécurité collective" de William Rappard auraient pu inspirer les Nations Unies. La "démocratie témoin" d'André Siegfried nous rappelait que c'est une grande folie que de vouloir être sage tout seul. Denis de Rougemont, dans sa brillante "Histoire d'un peuple heureux" souhaitait "que la Suisse communiquât sa grâce très secrète à l'avenir européen". En contrepartie, les plumes élitaires de Max Frisch et de Frédéric Dürrenmatt ne ménageaient pas leurs sarcasmes à "ce petit coin d'Europe Centrale, primitif et provincial, qui prétend vivre, aimer, bouffer, combiner, bricoler et magouiller, secréter des gosses et des règlements, appartient-il encore au réel ? Que reste-t-il de nous, que représentons-nous ?" L'esprit serein fera dans ces contrastes la part du lyrisme littéraire du narcissisme dépressif et celle de la réalité naturelle. Sans doute la Suisse ne saurait-elle prétendre "dans l'histoire avoir le dernier mot", comme le prophétisait Victor Hugo. Elle ne mérite sans doute "ni cet excès d'honneur, ni tant d'indignité", mais pas davantage les rites expiatoires d'exorcisme et d'autoflagellation auxquels on s'est complu ces dernières années à propos d'incidents mal maîtrisés surabondamment médiatisés mais qui prennent, à l'échelle du monde, la mesure de leur relativité anecdotique et, parfois, du ridicule. Dans un de ses meilleurs livres, Max Frisch écrivait : "Notre patrie est l'homme ; c'est à lui en premier lieu que doit aller notre fidélité ; que patrie et humanité ne s'excluent pas, voilà où réside le grand bonheur d'être fils d'un petit pays". Je vous le dédie en conclusion et le suggère en mot d'ordre aux Suisses de l'étranger et plus encore aux Suisses du pays qui ont parfois tendance à l'oublier. ■